

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

OBJET

Décision modificative n°2
Au budget 2023 du CCAS

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-François LAPORTE, Vice-Président du CCAS.

Del-2023-octobre-028
N-7.1.1

PRESENTS : S. Ferraro, C. Cambier, J.-F. Laporte,
D. Huel, E. Roca, G. Julian, L. Armand,
A. Marie, M. Cruz, O. Vincent, M.-J. Estin,
C. Roche.

POUVOIR(S) : T. Lagneau, S. Lagneau.

EXCUSE(S) : P. Courcier.

ABSENT(S) : H. Trinquet, E. Arrigoni.

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Des crédits supplémentaires non prévus lors du budget peuvent être ouverts soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous, cette décision modificative permettra de prendre en compte l'ajustement des autorisations pluriannuelles de dépenses et des recettes au vu des encaissements réalisés :

Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Section Exploitation					
Recettes					
7473	Subvention département				15 840,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel				5 030,00
Dépenses					
6288	Autres		20 870,00		
Totaux					
Totaux dépenses/recettes		-	20 870,00	-	20 870,00
Total section d' exploitation				-	

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget primitif voté le 5 avril 2023 et la décision modificative n°1 votée le 27 juin 2023 ;

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE, la décision modificative n°2 du budget du CCAS voté le 5 avril 2023, ci-dessus.

Adopté à : *L'unanimité!*

J'atteste le caractère exécutoire de cette délibération à dater du : *20/10/2023*

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

